

## Spéciale Certification Qualité du Vendredi 13 Décembre 2019

### 1. Note d'Actualité de l'Agence Excellence Pro.

Vous pouvez accéder ici à la deuxième note d'actualité qui est [accessible ici](#). Elle évoque notamment: de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage, des dernières dispositions applicables aux CFA, du financement des contrats d'apprentissage, des dates limites pour être certifié qualité, de la mixité, de la nouvelle nomenclature des niveaux, de Walt, du CPF, de l'Illettrisme, de la VAE et de l'actualité des OPCO.

### 2. Quelques rappels importants concernant la Certification Qualité dite Qualiopi :

#### A. Délai

Quelle que soit la structure de **formation continue**, couverte ou non par l'OGEC d'un lycée, la date limite à partir de laquelle, il ne sera plus possible de faire appel à des fonds publics ou mutualisés est **le 31 décembre 2020**.

Il en va de même pour les CFA, hors lycée qui n'existaient pas au 5 septembre 2018, date de la loi.

Pour les **CFA existant à la date de la loi** et pour les **CFA relevant d'un lycée public ou en contrat d'association avec l'Etat**, la date limite est le **31 décembre 2021**.

#### B Le référentiel

Le référentiel de certification avec ses 7 critères et 32 indicateurs est [accessible ici](#).

Un guide de lecture de ce référentiel a été édité par le Ministère du travail et [est accessible ici](#).

#### C. Le process de certification

**Il convient d'être prudent et ne pas trop tarder à prendre contact avec un certificateur car en cas de conclusion de Non Conformité, le temps nécessaire à un réexamen pourrait vous amener hors délais.**

A ce jour, 14 organismes dont vous trouverez [la liste ici](#) ont été habilités par France Compétences.

Afin d'obtenir des tarifs préférentiels et une priorité relative au regard des files d'attente qui sont en train de se constituer, nous avons engagé un certain nombre de prises de contacts en lien avec le CNEAP.

Pour notre part nous avons passé des accords avec **ISQ-OPQF** en commun avec le Cneap dont vous trouverez, [les conditions et les modalités de contact ici](#)

et avec le **Bureau Veritas** dont vous trouverez [les conditions et modalité de contact ici](#).

#### D. Possibilité d'accompagnement vers la certification

Certains établissements, notamment ceux qui n'ont jamais passé de certification, peuvent avoir intérêt à se faire accompagner pour la préparer. RenaSup et le Cneap avons passé un

accord avec le cabinet 4 AS dont les retours ont été excellents à l'occasion du processus précédent lié au Data dock.

Vous trouverez, [leurs conditions ici](#), sachant qu'il existe des modulations tarifaires pour les accompagnements groupés.

Par ailleurs **cet accompagnement assuré par 4 as est intégralement pris en charge par OPCALIA, pour les structures de moins de 50 ETP**, sous réserve de

- Ne pas avoir utilisé l'enveloppe OPCALIA des fonds mutualisés de 4 500 euros (ETP < 11) ou 8 000 euros (ETP entre 11 et 50) – cette enveloppe est indépendante du plan de gestion des compétences des salariés
- **S'inscrire ET avoir réalisé le premier point téléphonique d'une durée 30 minutes avant le 31/12/2019**

[Voir les conditions 4 As et le process de prise en charge chez OPCALIA ici](#)



**12 & 13 mars  
2020**  
La Villette Paris

[Cliquer ici pour en savoir plus](#)